



Excès de vitesse en suisse

Par **tomtom67**, le **31/07/2009** à **16:32**

Bonjour,

Après m'être fait flasher deux fois en suisse sous des tunnels en revenant de Milan en 2007, je m'inquiète un petit peu car à entendre parler autour de moi les autorités Suisse peuvent nous retrouver plusieurs années en arrière et nous faire payer les amendes..

Dans mon cas je n'ai toujours rien reçu, car à l'époque l'adresse sur ma carte grise n'était plus bonne car j'avais changé de domicile peu de temps avant...

Au retour dans l'année 2007 j'ai donc changé ma carte grise avec ma nouvelle adresse.

Ce qui explique surement que je n'ai rien reçu... Mais le problème c'est que je ne sais pas ce qu'il en est de tout cela. J'hésite à repasser la frontière suisse car on m'a dit qu'en cas de contrôle d'identité il peuvent me retrouver et me faire payer, et dans mon cas deux amendes majorées !!! Mais ne sachant rien de mon cas, comment faire ??, et qu'est-ce que je risque en cas de contrôle ??

Merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **09/08/2009** à **08:06**

Bonjour,

Ce problème a été maintes fois traités sur ce forum.

Vos risques, si les amendes sont postérieures à la date de signature des accords de réciprocité France-Confédération Helvétique, immobilisation de votre véhicule jusqu'au

paiement des PV en souffrance.